



L'Agence de développement touristique de la France

## LOUEZ CLASSÉ POUR UNE RECONNAISSANCE NATIONALE & INTERNATIONALE

Loi Informatique & Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, les informations collectées dans le cadre de votre demande de classement sont nécessaires à la gestion de votre dossier et soumises aux règles de confidentialité.

Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès & rectifications aux informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit sur simple demande écrite auprès de la Société CMDT.

Les informations sont conservées pour une durée de 5 ans.

Pour tous renseignements,  
devis ou visite, je contacte :



140 Chemin de St Clair  
07000 PRIVAS  
Tél. 06.73.55.63.15  
cmdt@tourisme-qualite.fr  
www.tourisme-qualite.fr



# Faites Classer

## VOTRE HÉBERGEMENT TOURISTIQUE MEUBLÉ DE TOURISME



UNE EXPERTISE,  
GAGE DE QUALITÉ,  
LIÉE À UNE FISCALITÉ AVANTAGEUSE

Votre classement de meublé  
**À PARTIR DE 25 €<sup>HT</sup>/AN**

# Les avantages

- 1 **Une Fiscalité avantageuse** : 71% d'abattement sur la totalité de votre Chiffre d'Affaires.
- 2 **Un gage de Qualité** pour vos clients au niveau national & international.
- 3 **Une promotion & une commercialisation optimisées** de votre hébergement sur les brochures ou sites web.
- 4 Une **garantie de visibilité & de sécurité pour vos clients**.
- 5 Une **affiliation gratuite à l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances**.
- 6 **L'accompagnement d'un professionnel** tout au long de la procédure de classement.
- 7 **Un classement valable 5 ans**.

## QU'EST-CE QU'UN MEUBLÉ DE TOURISME ?

« Les Meublés de Tourisme sont des maisons, villas, appartements ou studios meublés, à usage exclusif du locataire, offerts en location à une clientèle de passage qui effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, au week-end, à la semaine ou au mois, et qui n'y élit pas domicile ».

## LE CLASSEMENT EN ÉTOILE

Les meublés de Tourisme sont visités & classés selon un référentiel national.

Le meublé fait l'objet d'un classement de 1 à 5 étoiles, validé pour une période de 5 ans.

Ce classement fonctionne sur un système à points (obligatoires & optionnels) & s'articule autour de 3 chapitres :

- Equipements & Aménagements
- Services aux Clients
- Accessibilité & Développement durable.

Pour plus d'informations, retrouvez-nous sur notre site :

[www.tourisme-qualite.fr](http://www.tourisme-qualite.fr)



# CMDT

## COMMENT SE FAIRE CLASSER ?

Le propriétaire du meublé (ou son mandataire) commande une **visite d'inspection** en remplissant un bon de commande. La visite d'inspection est payante et à la charge du propriétaire.

## UN EXPERT VOUS ACCOMPAGNE DANS LA DEMARCHE

1

Il vous accompagne sur la partie administrative (bon de commande Cerfa 11819\*03...)

2

Il vous renseigne sur les formalités à accomplir,

3

Il effectue la visite d'inspection,

4

Il vous adresse le certificat de visite qui inclut la décision de classement, le rapport de contrôle ainsi que la grille de contrôle,

5

Il instruit votre dossier auprès de l'Agence Touristique de votre département.

*A réception de la décision de classement, vous disposez d'un délai de 15 jours pour refuser le classement.*

*Une fois ce délai écoulé, le classement proposé est validé pour une période de 5 ans.*

*Notre expertise & notre accompagnement vous permettront de réaliser cette démarche simplement et sans contrainte.*

## FAIRE CLASSER SON HÉBERGEMENT, C'EST SIMPLE & RAPIDE